

ARRETE MUNICIPAL 2026/0451
PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UN ECHAFAUDAGE POUR TRAVAUX
PROLONGATION ARRETE N°298/2026
53 RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoir à Madame ATTINAULT,

Vu la demande de société **FLASH RENOV** en date du 24 juin 2026,

Considérant que l'arrêté 298/2026 prend fin le 26 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société **FLASH RENOV** une prolongation de l'arrêté 298/2026 relatif à l'installation d'un échafaudage, pour une durée supplémentaire de 11 jours

ARRETONS

Article 1er : La prolongation des dates de pose d'un échafaudage sera du 27 juin au 07 juillet 2026 inclus

Article 2 : Redevance

Le pétitionnaire sera soumis au paiement d'une redevance complémentaire calculée conformément aux dispositions votées par la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024, à savoir :

Le montant de la redevance complémentaire est de 99 € TTC (9€TTC/jour)

Article 3 : Les autres articles restent inchangés



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Article 4 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- **M. le Directeur de la Société FLASH-RENOV – 9013 avenue de l'Europe– 59270 BAILLEUL**

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 08 JUIL. 2026



Pour le Maire, par délégation
Karine ATTINAULT

Adjointe au Maire,
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le 08 JUIL. 2026